Les recherches civiles de la Préfecture

Qui a vu M. Lefebvre ?

Vêtu d'un complet bleu marine, d'un pull-over de même couleur, portant des chaussettes noires, coiffé d'une casquette grise et chaussé de souliers noirs, M. Lefebvre Paul, né le 5 janvier 1905, taille 1 mètre 74, cheveux bruns, yeux marrons, nez assez fort, portant des traces de brûlures anciennes à la figure, était vu, pour la dernière fois, circulant à l'aide d'une bicyclette de couleur mauve clair, le 19 mai, à Dunkerque, alors qu'il tentait de réintégrer Lille. Depuis cette date, sa famille est sans nouvelles de lui.

M. LEFEBVRE (Ph. privée)

Cette femme avait été blessée

Ramassée, blessée, le 24 mai dernier, à Ailennes-les-Marais, alors que son mari et son fils étaient tués à côté d'elle, Mme Leplus Céline, taille 1 mètre 60, yeux marrons cheveux châtain foncé, était transportée dans une direction inconnue. Malgré de nombreuses recherches, il n'a été trouvé aucune trace de son passage dans les établissements hospitaliers de la région. Lors de son accident, Mme Leplus était vêtue d'une robe bleu marine à fleurs blanches, d'un pull-over marron, d'un manteau bleu marine, de bas noirs et chaussée de charentaises.

Mme LEPLUS (Ph. privée)

Un septuagénaire a disparu

Le 17 mai dernier, à 23 h., était vu, pour la dernière fois, à Soiesmes, M. Dromby Vital, 78 ans, taille 1 m. 61, cheveux gris presque blancs, nez rectiligne, yeux marrons, teint coloré, ayant un dentier complet. Lors de sa disparition, M. Dromby était vêtu d'un pardessus, d'un veston et d'un gilet de laine noire, coiffé d'une casquette grise et chaussé de souliers noirs ; il portait, en outre, un petit sac à main et un bâton. Toutes les recherches entreprises pour le retrouver sont demeurées sans résultats.

M. DROMBY (Ph. privée)

Ce vieillard grièvement blessé n'a pas reparu

Le 26 mai dernier, à Cysoing, vers 18 h., était grièvement blessé à la tête, M. Delaplace Edouard, âgé de 73 ans, taille 1 m. 64, cheveux gris, yeux bleus, nez droit, visage ovale, atteint d'une hernie double et amputé d'une phalange de la main droite. Transporté par une ambulance britannique dans une direction inconnue, toutes les recherches entreprises pour le retrouver sont demeurées infructueuses. Lors de son accident, M. E. Delaplace était vêtu d'une veste de toile bleue, d'un pantalon à rayures blanches et noires, d'une chemise blanche à rayures mauves, chaussé de pantoufles marrons.

M. DELAPLACE (Ph. privée)

Mme Mériaux n'a pas reparu

Séparée de son mari, lors de son passage à Arras le 20 mai dernier, Mme Mériaux née Dewasme Sophie, 51 ans, taille 1 m. 58, yeux bleus, cheveux châtain foncé était aperçue pour la dernière fois à Crisy et à Hermanville le 4 juin, alors qu'elle réintégrait ses foyers. Lors de sa disparition, Mme Mériaux portait une jaquette et un jupon noirs des souliers et des bas de même couleur. Elle possédait, en outre, plusieurs pièces d'identité.

dé-ar-M. -3ès-eata?ria.cnnB x

Mme MÉRIAUX (Ph. privée)

Il a été vu pour la dernière fois à Hesdin

Vêtu d'un mantcau de cuir marron, d'un complet noir à rayures blanches, d'une chemise blanche à lignes bleues, chaussé de souliers noirs, M. Jacob Lucien, 21 ans, taille 1 m. 72, cheveux noirs, yeux marrons, nez fort, visage ovale, était vu pour la dernière fois, au cours de l'évacuation dans les environs d'Hesdin.

Toutes les recherches entreprises par sa famille sont demeurées sans résultat.

***

Les personnes qui pourraient fournir tous renseignements utiles concernant les intéressés, sont priées d'écrire à la Préfecture du Nord (service des recherches civiles), rue Jacquemars-Giélée, à Lille.

Revue des Loyers de guerre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le décret du 1er juin 1940 a précisé cette situation en confirmant celui du 1er juillet 1939 ; en outre tout acte de procédure tendant à imposer le payement du loyer avant la date d'expiration du moratoire sera réputé nul et les frais resteront à la charge du bailleur. Ils bénéficient bien entendu de la réduction de 3/4 pendant la durée de leur présence sous les drapeaux.

Maintien en possession

Les locataires de bonne foi, c'est-à-dire ceux qui, ayant occupé originairement les lieux en vertu d'un bail, les occupent encore, même sans bail ou prorogation actuels, et même si leur expulsion a été ordonnée par une décision de justice et si les délais de grace sont expirés, bénéficiant d'une réduction de leur loyer par application de l'article 9, sont maintenus de plein droit en possession des lieux loués jusqu'au terme d'usage qui suivra le décret fixant la cessation des hostilités, à charge par eux d'occuper effectivement les lieux, sauf motif légitime, par eux-mêmes ou par les personnes vivant habituellement à leur foyer antérieurement au 2 septembre 1939 et de se conformer aux décisions de justice ou accords amiables intervenus.

Les autres locataires occupant les lieux avant le 2 septembre 1939 peuvent obtenir leur maintien en possession, année par année, à dater du jour de l'expiration de la convention, sans que ce maintien excède la date du terme d'usage qui suivra le décret fixant la cessation des hostilités. Au cas de non accord, le Juge appréciera, notamment en cas de maintien, en ce qui concerne le prix du loyer, des charges, des prestations que le propriétaire voudrait apporter. Si le locataire veut quitter les lieux après avoir été maintenu, il devra donner au propriétaire le congé d'usage.

Sous-locations

En cas de sous-location, la réduction du bail principal est possible, mais le locataire principal ne peut pas réaliser un bénéfice au préjudice du propriétaire. Bien entendu, il est tenu compte des améliorations et des charges que supporte le locataire principal.

Par ailleurs, le locataire principal, qui ne verse pas au propriétaire les sommes lui revenant, aura à sa charge un interêt de 6 % par an, à compter du jour du paiement par le sous-locataire.

Majoration de 10 %. — Un décret du 13 octobre 1939 a reporté au 1er avril 1940 l'expiration des augmentations de loyer des locaux à usage d'habitation et professionnels (il s'agit de la majoration de 10 % qui était prévue à partir du 1er juillet 1939 et qui avait été reportée au 1er octobre 1939 par un précédent décret). Depuis, une loi du 27 avril 1940 a reporté de nouveau cette expiration au 1er janvier 1941.

Procédure. — Au cas de non accord, l'affaire est portée sur le terrain judiciaire. Le Juge de Paix est compétent jusque 4.500 fr ; le Président du Tribunal, au delà de cette somme.

Relativement à la compétence, le taux s'entend du loyer proprement dit, à l'exclusion des charges. Au cas du prix global, il arrive que la quittance mentionne séparément le principal et les charges ; quand rien n'est stipulé, le Juge ne peut faire une discrimination afin de lui permettre de savoir s'il est compétent ou non. Cette compétence doit faire l'objet d'une vérification avant qu'il ne soit statué sur le fond de la demande.

Le Tribunal de Paix de Paris a estimé que le propriétaire ne pouvait saisir le Juge des loyers en vertu du décret du 26 septembre 1939 d'une demande tendant à faire déclarer un locataire non mobilisé non recevable à demander une réduction de loyer, et, subsidiairement, à statuer sur la réduction que ce locataire pourrait être en droit de solliciter, l'action en réduction étant réservée à ce locataire.

Les décisions en dernier ressort pourront être déférées à la Cour de Cassation. Dans ce cas, pour être valable, le pourvoi doit être formé dans les 15 jours de la signification de la décision. Le pourvoi est établi sur requête et dénoncé au défendeur dans les 15 jours qui suivent.

En outre, et ceci est extrêmement important, les offices d'un avocat à la Cour de Cassation ne sont pas nécessaires. Le demandeur sera dispensé de l'intermédiaire d'un avocat et le pourvoi sera jugé d'urgence, sans consignation d'amende.

Charges. — Les exonérations éventuelles, prévues par l'article 9 du décret-loi du 26 septembre 1939 ne portent que sur le montant du loyer en principal à l'exclusion des charges.

Etrangers. — Le décret du 26 septembre 1939 a admis au bénéfice de ces dispositions ; 1° les sujets des pays placés sous le protectorat ou sous le mandat de la France ; 2° les étrangers servant, ou ayant servi, depuis la mise en vigueur de ce décret, dans les diverses formations militaires françaises ou alliées ; 3° les étrangers dont les descendants ou leur conjoint servent ou auront servi au cours des hostilités dans ces formations.

Changement de situation. — Si un changement survient dans la situation du locataire qui a obtenu une réduction et des délais de paiement, l'accord amiable ou la décision judiciaire intervenue pourra être revisée sur simple requête de l'une ou l'autre des parties.

Jurisprudence

Loyers en retard. — La question a été posée de savoir si un locataire qui n'avait pas acquitté ses loyers antérieurement ou postérieurement au 2 septembre 1939 pouvait invoquer les dispositions du décret du 26 septembre 1939.

Oui, a répondu le Tribunal Civil de la Seine dans une ordonnance de référé rendue le 22 décembre 1939 : aucune disposition ne s'oppose à ce que le locataire débiteur ne puisse demander le bénéfice de ce décret et il n'est pas pour cette raison déchu du droit d'invoquer ces dispositions.

Officiers et sous-officiers de carrière. — Les officiers et sous-officiers de carrière peuvent-ils bénéficier des dispositions du décret du 26 septembre 1939 ?

Oui, a répondu le Tribunal Civil de la Seine, dans une ordonnance de référé du 9 novembre 1939, car un officier d'active, appartenant soit aux formations de l'armée ou du territoire, bénéficie de plein droit de la réduction de 3/4, sauf pour le propriétaire qui veut en contester le bénéfice à établir que ce dernier est en mesure d'acquitter une portion supérieure au quart ou la totalité du loyer.

Comme nous le disions au début de cette revue, nous verrons prochainement la situation des locataires après les événements de mai-juin 1940, et ensuite les droits des propriétaires.

R. L.

Comment on éprouve un pont métallique destiné au trafic ferroviaire

Détruits dans les deux premières semaines du mois de juin, pour les besoins de la défense nationale, un certain nombre d'ouvrages d'art intéressant notre réseau ferroviaire, ont été reconstruits dans un temps record et viennent, après essais, d'être livrés à la circulation. De récentes photographies nous ont montré notamment les essais d'un pont après les travaux de reconstruction. On voit sur le cliché des locomotives s'engageant sur l'ouvrage pour en éprouver la résistance. D'aucuns se sont immédiatement demandé si ces épreuves présentaient un danger quelconque pour le personnel et le matériel engagés. Répondons tout de suite : non ! Il n'y a aucun danger et de mémoire d'ingénieur jamais un accident ne s'est produit en cours d'essais. Ceux-ci se font d'ailleurs conformément à un règlement ministériel qui a pour titre : « Annexe n. 1 de la circulaire du 10 mai 1927. Règlement pour le calcul et les épreuves des ponts métalliques. »

Tout est prévu dans cet opuscule d'une lecture fort instructive, en dépit des formules et des termes techniques qui y abondent. En résumé, l'épreuve d'un pont métallique, seul ouvrage d'art qui nous intéresse pour le moment, étant donné que la construction de ponts de cette catégorie est uniquement en cause, se fait en introduisant dans les calculs de résistance « la surcharge constituée par un train type composé de deux machines avec tenders placées en tête et suivies de wagons chargés. »

On éprouve le pont d'abord par travées, ensuite dans son ensemble. Le convoi d'essai parcourt en premier l'ouvrage à l'allure d'un homme au pas, sans arrêt dans la marche, puis le pont est traversé à la vitesse de 20 kilomètres à l'heure, de 40 kilomètres et, enfin, dernière épreuve, le convoi passe à la vitesse maxima.

On mesure, au cours des essais, la flèche maximum au milieu de chaque travée. Immédiatement après les épreuves du pont, la partie métallique est visitée dans tous les détails. Cette visite porte sur l'examen des repères placés en différents endroits, sondage des rivets et vérification de certains points importants.

Ajoutons pour les curieux que, dans l'épreuve finale, le tout est entièrement couvert. Le convoi se compose ainsi de deux locomotives avec tender, soit : 320 tonnes, plus autant de wagons de 80 tonnes que l'ouvrage peut en contenir. Les machines employées sont les plus lourdes appelées à y circuler.

Aucune crainte de voir un convoi passer à travers un pont, après de tels essais, qui se font à plus du double de l'effort normal pour lequel est construit l'ouvrage. Finie aussi la légende des mécaniciens lançant leur convoi et sautant du train avant la pleine vitesse. L'épreuve d'un pont est une opération simple dont toute émotion est bannie, même par l'ingénieur père de l'ouvrage.

H. DUTERTRE.

La Vie Sportive

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DU NORD

LES RÉSULTATS COMPLETS DU 10 NOVEMBRE

PREMIÈRE DIVISION

A.S. Lomme : 1 - A.S.C. Hellemmes : 1.
O. Mercq : 0 - O. Lille : 3.
J.A. Armentières : 4 - F.C.M. : 0.
I.C. Lambersart : 2 - R.C. Roubaix : 5.
O.S. Halluin : 1 - Excelsior R. : 10.
Stade Roubaix : 2 - S.C. Fives : 0.
E.S. Roncq : 3 - U.S. Wasquehel : 1.

GROUPE A

U.S. Wasquehal : 2 - O. Tourcoing : 3.
A.C.C.W. : 2 - U.S. Halluin : 5.
F.C.W. : 4 - U.S.C. Tourcoing : 1.
S.C.M. Tourcoing : 1 - A.C. Croix : 2.
C.R.S. Tourcoing : 2 - A.S.T. : 1.
A.C. Comines : 4 - S.C. Wattrelos : 2.

GROUPE B

Sport Loos : 2 - U.S. Ronchin : 1.
U.S. Lesquin : 1 - F.C. Vauban : 3.
F.C. Pellevoisin : 3 - R.C. Lillois : 0.
R.C. Mons-U.S. Flers, pas joué.
U.S. Lezennes : 2 - R.C.W. : 2

GROUPE C

R. Carvin : 6 - U.S. Houplin : 0.
J.S. Don : 3 - P.C. Annœullin : 1.
U.S. Marquillies : 2 - E.S.A. : 0.
U.S. Gondecourt : 3 - E.S. Wavrin : 2.
J.S. Anuœullin : 0 - O. Sainghin : 3.

GROUPE D

E.S. Capelle : 4 - A.S. Sainghin : 2.
E.C. Cysoing : 1 - F.C. Bersée : 2.
A.S. Templeuve : 3 - R.C. Mouchin : 0.
E.C. Anstaing : 11 - O. Wannehain : 1.

JUNIORS A

A.S.C. Hellemmes : 5 - S. Roubaix : 4.
O.S. Halluin : 0 - I.C.L. : 5.
S.C. Fives : 4 - A.S. Lomme : 2.
E. Roubaix : 4 - O. Lille : 2.

JUNIORS B

E. Roubaix : 2 - R.C. Roubaix : 2.
O. Tourcoing : 0 - S. Loos : 11.
A.S. Tourcoing : 6 - F.C.M. : 0.

MINIMES

I.C.L. : 2 - R.C. Roubaix : 2.
U.S. Tourcoing : 1 - S.C. Fives : 3.
S. Roubaix : 3 - O. Lille : 0.
R.C. Roubaix : 0 - E. Roubaix : 4.
S.C. Fives : 5 - O. Lillois : 0.
U.S. Roncbin : 4 - I.C. Lambersart : 1.

LE SECOURS NATIONAL

10 % de prélèvement sur les recettes du 17 au 24 Novembre

Vichy, 16. — A l'appel du Maréchal Pétain en faveur du Secours National d'hiver, il y a lieu de rappeler une fois de plus le communiqué officiel du commissaire général à l'Education physique et aux Sports :

« Pour permettre aux sportifs de répondre à l'appel du maréchal Pétain en faveur de l'entr'aide d'hiver, le commissaire général à l'Education physique et aux Sports a décidé un prélèvement de 10 % sur toutes les recettes des manifestations sportives qui auront lieu du 17 au 24 novembre inclus ».

Il a confié au Comité national des sports le soin d'organiser la réalisation pratique de ce prélèvement et convaincu que tous les sportifs auront à cœur d'assister particulièrement nombreux aux manifestations organisées entre ces dates et de participer ainsi à cette œuvre de solidarité nationale.

La conclusion nationale de ce communiqué que les délégués du Comité national des Sports sont priés de considérer comme un avis officiel qui leur sera confirmé c'est : « Tous aux stades, dimanche prochain ». Il faut que tous les stades soient combles.

CYCLISME

BARTALI VIENT DE SE MARIER

Le coureur cycliste italien Gino Bartali, bien connu en France, vient de se marier à Florence avec Mlle Adriani.

Sa Sainteté le Pape avait envoyé sa bénédiction aux nouveaux époux qui sont partis aussitôt pour Rome où ils seront reçus en audience privée par le Souverain Pontife.

LES CHAMPIONS EUROPÉENS 1940

Malgré les circonstances difficiles, la plupart des championnats nationaux ont pu être disputés dans les pays du continent européen. Seule la France fait exception à cette règle.

Voici la liste complète des gagnants des différents titres nationaux 1940 :

Allemagne. — Schorn (V. P.) ; Schertle (V. Am.) ; Merkens (Demi-fond) ; Greiner-Schartle (Vit. tandems) ; Wanderer avec Schulze, Poes, Preiskeit, Bsnhold (Poursulte par équipees amateurs) ; Stach (R. P.) ; Kittsteiner (R. Am.).

Belgique. — Cools (Vit. prof.) ; Gosselin (Vit. indép.) ; Ceuppens (Vit. amat.) ; Haarbos (Vit. juniors) ; Martin Vanden Broeck (Pours.) ; Michaux (Demi-fond) ; E. Peeters (Route indép.) ; Vander Meerschaut (Route prof.).

Danemark. — Falck Hansen (V. P.) ; R. Christensen (V. amat.) ; Chr. Nielsen (10 km. prof.) ; Nicolaisen (10 km. amat.) ; Rudolf Rasmussen (R. Am.) ; A. B. C. Copenhague (Interclubs amat.).

Espagne. — Liompart (Vit. P. ; Ezquerra (R. P.) ; Goenaga (Cyclo-cross).

Finlande. — Kuusinen (Vit. am.).

Hollande. — Van Vilet (V. P.) ; Remkes (V. Am.) ; Vander Linden (V. Ind.) ; Schulte (Poursuite) ; Zwartepoorte (Demi-fond) ; Motke (R. P.) ; Saes (R. ind.) ; Keyzer (R. amat.) ; Zaansche W. C. (Interclubs mixte).

Italie. — Bergomi (V. P.) ; Nervi (V. Am.) ; Ragni (V. débutants) ; Coppi (Poursuite) ; Olmo (Demi-fond) ; Bartala (R. P.) ; Rosetti (R. amat.).

Luxembourg. — Weber (R. am.) ; Matthias Clemens (Cyclo-cross).

Norvège. — Myhrvold (R. am.).

Slovaquie. — Muliner (R. amat.).

Suède. — Ericsson (R. amat.).

Suisse. — Kaufmann (V. P.) ; H. Ganz (V. am.) ; Kubier (Poursuite) ; Hans Martin (Demi-fond) ; Edg. Buchwalder (R. P.) ; M. Buhler (R. am.) ; Egli (Route militaires) ; V. C. Zurich (Interclubs route) ; Hartmann (Cyclo-cross).

CROSS-COUNTRY

IRIS-CLUB DE LAMBERSART

Le Comité de la Section d'Athlétisme et de Cross-Country rappelle à ses membres que l'entraînement a repris régulièrement sous la direction de M. Georges Candelier.

Les jeunes athlètes le trouveront au Stade tous les mardis et jeudis, à 17 heures pendant la période d'hiver et tous les dimanches matin à 9 h. 30 quand il n'y aura pas de compétition à l'extérieur.

BOXE

M. MAZZIA ASSURE PROVISOIREMENT LE SECRÉTARIAT DE L'I. B. U.

Après le transfert du bureau de l'I.B.U. de Paris à Rome, il a été nécessaire de nommer un remplaçant de M. Paul Rousseau au poste de secrétaire général.

Le Président de l'I.B.U., le Comte Campello, en a provisoirement chargé M. F. Mazzio, un des dirigeants de la Fédération Pugilistique Italienne.

AL BAKER BAT ANNEET A BRUXELLES

Bruxelles. — Moins de monde que d'habitude, mais cependant belle chambrée en la salle de l'Alhambra pour le meeting pugilistique, dont le match principal était constitué par la revanche des poids moyens Al Baker, champion de Belgique et Anneet, ancien détenteur du titre.

Ce combat, qui a été bien disputé de bout en bout, s'est cependant terminé par une victoire assez nette aux points de Al Baker qui, grâce à une meilleure technique et à sa plus grande souplesse, réussit surtout à s'assurer le meilleur aux cours des deux dernières reprises.

Ci-dessous les résultats techniques :

Match de jockeys en 4×2 m. : Decoster et Rapaille font match nul.

Matches de professionnels en 8×8 m. : Robbe (91 k.) bat Roemen (88 k.) aux points.

Demi-finale de la compétition des poids moyens en 8×3 m. : Lemmens est vainqueur aux points de Bertrand.

Demi-finale du championnat de Belgique des poids mi-lourds en 10×3 m. : Zanetti est vainqueur de Bridou par abandon après la cinquième reprise, à cause d'une blessure au bras.

Combat principal de poids moyens en 10×3 m. : Al Baker bat Adrien Anneet aux points.

UN MATCH BESSELMANN-CASSADEI POUR LE TITRE EUROPÉEN DES POIDS MOYENS

Berlin. — Après que récemment Carl Biaho est devenu le nouveau champion d'Europe des poids légers, un autre match de championnat d'Europe est en perspective. C'est celui des poids moyens qui mettrait l'Allemand Besselmann et l'Italien Cassdéi aux prises. L'Internation Boxing Union, qui a récemment transféré son siège à Milan, devrait donner son accord à ce sujet.

Signalons qu'à l'occasion du prochain match de boxe amateura Italie-Allemagne, qui aura lieu à Milan, des entretiens auront lieu entre les dirigeants du sport pugiliste d'Allemagne et d'Italie. Ces entretiens pourraient avoir une profonde influence sur le développement ultérieur du sport de la boxe en Europe.

ATHLETISME

LES MEILLEURES PERFORMANCES ACCOMPLIES EN EUROPE AU COURS DE LA SAISON

100 mètres : 10.5 s. par Mellerowicz (All.), Monti (Ital.) et Mariani (Ital.).

200 mètres : 21.2 s. par Mellerowicz (All.).

400 mètres : 46.7 s. par Lanzi (Ital.).

800 mètres : 1 m. 47.8 s. par Harbig (All.).

1.500 mètres : 5 m. 48.8 s. par Jonsson (Suède) et Haegg (Suède).

5.000 mètres : 14 m. 20.8 s. par Heilstroem (Suède).

10.000 mètres : 30 m. 06.8 s. par Syring (All.).

110 mètres haies : 14 s. par Lidman (Suède).

400 mètres haies : 53 s. par Virta (Fini.).

Saut en hauteur : 2 mètres par Stai (Norvège).

Saut en longueur : 7 m. 44 par Maffei (Ital.).

Saut à la perche : 4 m. 18 par Laehdesmaeki (Finl.).

Triple saut : 15 m. 23 par Rajassari (Finl.).

Lancement du javelot : 75 m. 61 par Mikkola (Fini.).

Lancement du disque : 51 m. 8 par Lampert (All.).

Lancement du marteau : 51 m. 71 par Stoerck (All.).

Lancement du poids : 16 m. 80 par Trippe (All.).

GRANDIR de 10 à 20 centim. Succès garanti. Envoi discret, cont. un timbre. Ecr. Rén. Esthétique suc. L. 111, rue de Flandre, PARIS (19e).

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Maurice HERVIEU
Notaire à Valenciennes
(Téléphone 36.44)

A Vendre par Adjudication
le 28 novembre 1940, à 14 h., en l'étude
VALENCIENNES, rue de Famars, 61
MAISON DE COMMERCE
ANZIN ET BRUAY-EN-ARTOIS
11 MAISONS D'HABITATION
PROUVY ET BRUAY-SUR-L'ESCAUT
5 ha 56 DE TERRE ENVIRON
Consulter les affiches et s'adresser à l'étude. 603

D'une déclaration faite au **Greffe du Tribunal de première instance de Valenciennes, le 11 octobre 1940**, par **Me LECRU Hector-Edouard-Alexis, Commissaire-priseur à Saint-Amand-les-Eaux**, il résulte que Me **LECRU**, conformément à la loi du 25 Nivose, an XIII, se propose de demander dans les termes des Décrets-lois du 24 avril 1940, le remboursement du cautionnement par lui déposé dans les Caisses du Trésor public lors de son entrée en fonctions 859

DEMANDES D'EMPLOIS

Expert-Comptable, 32, r. Ad.-Casse, **Lille**, tient à forfait ttes comptabilités. 53.906

BOULANGER
Deuxième demande emploi environs **LENS**. S'adresser, rue Théodore Barrois, 2, LENS (Nord). 169

OFFRES D'EMPLOIS

VITRIERS
SONT DEMANDÉS
Entreprise DEKERPEL
3, Rue Tholozé
VALENCIENNES 1566

320 PLACES
STAGIAIRES DES INDIRECTES. — Concours 24 et 25 février 1941 ; 18 à 26 ans. Bacc., B. S. ou équival. exigé. Délai d'inscription, 4 décembre 1940. Broch. grat. N° 51 et tous renseignements **Ecole Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16e).**

OUVRIERS COUVREURS
sont demandés. S'adr. à **M. Arthur DELAFORTERIE**, 35, rue Victor-Picard. **LENS.** 166

ENSEIGNEMENT

Sténo-Dactylo Franç. Ang. Compt. 50, r. Meurein, Lille
Cours jour et soir. Prix spéciaux

Ecoles A.A. Blanchart ouvertes
STENO DACTYLO Comptabilité
Coupe, Couture, 25 fr. p. mois
DOUAI, 13, rue des Malvaux.
BÉTHUNE, 37, rue Légillon
CARVIN 4, rue de Libercourt.
HÉNIN-LIÉTARD, 4, rue Voltaire.
LENS, 65, rue de Lille.
VALENC, 17, av. du Commerce. 933

PERDUS ET TROUVÉS

Récompense à qui fera retrouver **char à banc vitré** avec portière arrière, freins, 4 roues peintes en jaune, capote gris-marron.

Un tombereau 2 roues, avec chapeau à l'essieu de droite et cheville à gauche, enlevés entre le 20 et le 28 mai, à Givenchy-en-Gohelle.

Ecrire : M. Hochin-Delaby, cultivateur à Givenchy-en-Gohelle (P.-d-C.). 34.070

500 fr. récompense par chien retrouvé. — Perdu évacuation, deux fox, genre ric et rac, 1 blanc et noir, tête foncée, oreilles droites ; 1 gris et blanc, oreilles tombantes. Ecrire **M. Pauwels**, 12, rue de la Lys, **Toufflers** (Nord). 34.018

M. Fréhaut Jean, à Villareau (Nd) recherche jument âgée (Alezan liste en tête prolongée sur lèvre supérieure, balezane postérieure gauche) avec poulain et un tombereau 2 roues avec plaque d'identité au nom de Fréhaut Alfred, égarés 18 mai, env. Cambrai. 34.058

CHIEN PERDU
Perdu évacuation entre Beuvry et Flines-les-Raches, chien moyen, roux clair, oreilles droites, poitrail blanc, répondant au nom de « **Mignon** ». — Récompense et frais payés. **S'adresser à Mme Deneubourg A., 84, rue Cémétinat, Vieux-Condé** (Nord). 681

Il a été perdu **le 22 mai à Checques**, par suite du bombardement, **un filet contenant un portefeuille** dans lequel il y avait des marks polonais, un rouleau de titres, le tout roulé dans une serviette. **Récompense.** Ecrire à **M. Derache Camille, Cité St-Pierre, Hernas.** 666

RÉCOMPENSE à qui donnera renseignements sur plate-forme à un cheval pris le 19 mai à **M. Georges DELFOSSE, cherbon, rue Carnot, Anzin.** 684

Récompense à qui fera retrouver un cheval 4 ans, noir grisaille hongre, courte queue avec un houton sur les naseaux ainsi qu'une voiture anglaise noire, roues caoutchoutées, capote usagée **avec plaque à l'intérieur au nom de Fontaines Willocquet, à Bouvignies** (Nord) 1562

Perdu **aux environs de Bouchain, un chien de chasse**, à poils ras blancs et jaunes, oreilles jaunes, pas de queue ni de collier, légère maladie de peau. **Récompense** à qui le signalera à **Brasserie LEMAIRE, à Nauville-sur-Escaut par Bouchain** (Nord). 1570

VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES

PAMART Achats, ventes maisons, conseils. Prêts. 32, rue Maire-André. 2 à 5 h 1053

A LOUER
Deux maisons à usage de commerce située **10 et 12, av. J. Jaurès, Anzin** N. 683

Jolie villa neuve, 7 p., gar., jard., 900 m2, libre jce, **à vendre à Lecelles**, 31, rue Chorette. **Prix : 50.000.** S'adr. **Me Delcourt**, notaire à Saint-Amand. 860

CESSIONS

SALON DE COIFFURE
2 places hommes - 2 places dames à CÉDER S.P. Somme, CAUSE SANTÉ. Bonne clientèle - Prix à débattre. Ecrire Réveil aux lettres R.A.L. 658

A CÉDER POUR CAUSE SANTÉ
Commerce d'ALIMENTATION
EXCELLENTE AFFAIRE
Il faut 700.000 francs pour traiter. Ecrire Réveil aux lettres R.A.H. 854

DIVERS

ACHAT DE TOUS BIJOUX BRILLANTS - ARGENTERIE
MONNAIE D'ARGENT
Comptoir Central, 38, rue Gustave-Delory, LILLE (près rue de Paris). 1008

A VENDRE
TRES BELLE CHAMBRE
A COUCHER moderne, en acajou massif, vernis au tampon.
PRIX TRÈS INTÉRESSANT
S'adresser : 7 ter, rue de Roubaix, 7 ter à LILLE. 1530

SOMMES ACHETEURS
Résines, colophanes
Lièges granulés
Fibres de coco (déchets)
Annas, paillettes de lin
Belmère, 36, rue d'Arcels, LILLE 1546

CHARPENTES MÉTALLIQUES
SERRURERIE INDUSTRIELLE
HANGARS AGRICOLES
M. LEFORT, 41, avenue Vallon, à ROSENDAËL (Nord). 1569

AU 122, GRANDE RUE, ROUBAIX
Grand choix de lits, sommiers, matelas, meubles, divans, couvertures, couvre-lits ouatés, à partir de **195 francs.** 1.601

Recherche pneus 34 x 7 avec chambres et roues 20x6, déport 109, 8 trous. **Delannoy**, 29, rue de la Carnoy, Lambersart. 34.069

SAVON A MOITIÉ PRIX
Aucun matériel à acheter. Savon mou, Marseille, minéral, toilette. Notice sur dem. **Sapex**, 50, r. Paradis, Paris 10e 10.021

FERS - MÉTAUX - CHIFFONS
Le Maison François SIMOENS, avenue de Liévin, à LENS, informe sa clientèle qu'elle a repris ses achats. 170

DRAPS DE LITS
VENTE DÉTAIL ET DEMI-GROS
41, Rue de Paris — LILLE 1009

Pour acheter ou vendre Fonds de commerce ou propriétés, « La Garantie », 8 bis, Parvis St-Maurice, Lille. 1010

PAPIERS VITRIFIÉS ARMÉS
rempl. vitres. Echant. a. dem. Stock imp. K. L., 11, r. Jacquont, Paris (17e). 11.149

Achats sur Paris ou zone libre
Commerçants, Industriels,
JEAN MINEUR
78, CHAMPS-ELYSÉES
PARIS (8e)
achètera et expédiera pour vous toutes marchandises. Conditions par retour du courrier. 1.714

La CLINIQUE VÉTÉRINAIRE du DOCTEUR Jean FAILLIE, 34, Façade de l'Esplanade, à LILLE, informe la clientèle qu'elle fonctionne comme par le passé, ainsi que ses maréchaleries. (Tél. : 51.65, Lille). 961

Les Messageries Nord-France
recherchent des **DÉPOSITAIRES (Journaux et Publications Français et Etrangers)** dans toutes les localités (desservies par fer ou autobus), où elles ne sont pas représentées.
Ecrire : 18, RUE DE VALMY, 18, à LILLE, **en indiquant secteur détaillé de travail.** 1.011

Cherche acheter vélo d'occ. homme. S'adresser **Labaeq, 7, rue Gambetta, Béthencourt** (Nord). 688

HERNIE M. **CLASER, Spécialiste** reçoit 16, rue de la Clef, LILLE, lundi, merc., sam., 9 à 18 h. **Roubaix** t.dim Arcades, 55, r. M.-Foch **Douai**, Vend., 22 nov., Hôt. du Gd Cerf. **Cambrai**, 25 nov., H. de France, r. Lille. 34.056

RAMONAGE DE CHEMINÉES
MELLIEZ-JUSTE
4 bis, r. Barbier-Maës, Lille. T. 470.38 1050

Suis acheteur grumes toutes essences même abîmées par la tempête. Recherche toute quantité tailles. S'adresser **P. MOLON, Pernes-en-Artois** (P.-d-C.). 1.571

PRESTIDIGITATEUR
recherche en vue de préparer numéro inédit, jeunes gens des deux sexes. Ecrire Réveil aux lettres D.P.S. 34.073

BOITIERS ÉLECTRIQUES
DE BRUYCKER, 88, r. de Tournai, Lille 1559

POINT BLEU RADIO
LUFIACRE, 12, rue Thiers, LILLE
Ventes. Dépannages, toutes marques 1007

Pour rester jeune, pour rester belle
Le Salon « DASSONVILLE »
Spécialistes de la **permanente-vapeur** 540. A. de Dunkerque, **Lomme-I-Lille** vous fera toutes les coiffures modernes que vous désirez pour le prix de 35 ou **40 francs** à l'huile.
Tram 1 arrêt Pavé de Pérenchies 34.064

MÉNAGÈRES
Voici l'hiver et la charbon est rare. Voulez-vous économiser de 20 à 30 % de votre charbon. Achetez le couvercle de cuisinière « **OXAVABIEN** », 10 ans de références. Vendu dans toutes les quincailleries. Pour gros et demi-gros, s'adresser **Fonderie LAMBRAY et Cie, WATTRELOS (Nd).** 1.602

BOITES PAPETERIE
Enveloppes doubl. bicol. coul. bulle
Blocs, Pochettes, Papier peiure
Sacs en papier de 1/2 et 1 kgr.
Grand choix disponible.
Toutes quantités sur commande
délais très courts
PAPETERIE EN CROS
81-83, rue de la Concorde
La Madeleine-lez-Lille (Nord) 1003

FOURNITURES POUR MODES
DELETOMBE-GRUSON et Cie, 35, rue Grande-Chaussée, LILLE. Grand choix de feutres noirs et couleurs. Chapeaux et Voiles Georgette Fantaisies 1.008

Établissements H. WATREMEZ
Caudry (Nord)
Mat. occasion pour :
travail métaux et bois.
travaux publics, manutention. 1544

Des légumes en quantité dans votre jardin grâce à l'engrais **FERTILICÉNE.** Acheter dès maintenant, c'est être certain d'être livré et à un prix intéressant. Ecrivez d'urgence à **Fertiligène, Serv. 3, à Bevay. — Dépositaires acceptés.** 1583

PAPIER VITRIFIÉ ARMÉ
remplace vitres, éch. sur dem. papier noir D.P. pour intérieur et ext. Stock imp. **HALARO, 29, r. Bonaparte, Paris.** 11.122

AUTOS

AUTOMOBILISTES
Le spécialiste de l'**électricité automobile Paul DELANNOY**, se tient de nouveau à votre disposition, 29, rue de la Carnoy, Lambersart. **T. 473.41.** 34.068

AUTO-ÉCOLE RAYMOND
12, rue St-Vincent-de-Paul, Wattrelos 34.032

MUSIQUE

Fêtons Ste-Cécile, Ste-Catherine Saint-Eloi, Saint-Nicolas
Pas de plus beau cadeau qu'un
PIANO SCHILLIO
41, Rue des Pyramides, LILLE

RENSEIGNEMENTS POUR FAMILLES DISPERSÉES

Mme M. Lorguez, 173, rue G. Delory, Lille, cerait reconn. à pers. pouv. donner nouv. **Maurice Lorguez, 508e R. O. Combat, 20e Ben, 3e Cie, S. P.